



SYNDICAT CGT DES AGENTS TERRITORIAUX ACTIFS ET RETRAITES DE LA SEYNE SUR MER

La Seyne sur Mer, le 28 mai 2025

Objet : Préavis de grève pour la journée du 05/06/2025 de 0 à 24h

Monsieur Le Maire,

Permettez-nous tout d'abord, en tant que 1ère organisation syndicale des salarié.es des collectivités Mairie de La Seyne, du CCAS La Seyne et de la Caisse des Écoles, de vous féliciter pour votre nouvelle fonction de premier magistrat de la collectivité. Vous êtes, de fait, la représentation physique de notre employeur.

Aussi, nous déposons ce jour auprès de vous ce préavis de grève autorisant les salarié.es des trois collectivités citées ci-dessus, à exercer leur droit de ne pas travailler le jeudi 05 juin 2025 de 0H00 à 24H00.

Un préavis de grève fédéral, que nous avons relayé, a déjà été déposé auprès des ministres concerné.es. Il concerne les revendications suivantes :

- **Abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite**
- **Retour à la retraite à taux plein dès 60 ans**
- **Effectivité de l'égalité salariale femmes/hommes, «à travail égal, salaire égal»**
- **Revalorisation de toutes les pensions à hauteur de l'inflation 2024**
- **Renforcer les moyens de la CNRACL et du Fonds d'Action Sociale**
- **Relèvement du MICO et du MIGA (petites pensions) de 300 euros par mois**
- **Augmentation des salaires et des pensions, et augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires à 6 € dès 2025**
- **Accès aux Services Publics et exigence de leur financement**
- **Suppression du jour de carence pour toutes et tous et de la mesure baissant de 10% le taux de remplacement du traitement de base pendant les arrêts de maladie ordinaire**

Nous avons pris la décision, indépendamment de l'agenda politique, d'appeler les salarié.es à un rassemblement devant l'Hôtel de Ville, ce même jour, à partir de 8H30 pour continuer de dénoncer et de revendiquer l'abrogation :

- **De la retenue de 30 % de notre régime indemnitaire à partir du 11ème jour de maladie (décision exclusivement Seynoise)**
- **De la mesure baissant de 10 % le taux de remplacement du traitement de base pendant les arrêts de maladie ordinaire**

Vous avez la possibilité d'en décider autrement et nous souhaitons vivement avoir un échange sur ces deux points précis avec vous. Ce sont deux mesures en complément de la retenue du jour dit de carence, qui ajoutent aux drames de la maladie, une triple peine.

Ce préavis de grève est aussi une invitation au dialogue.

Ces décisions, particulièrement mal vécues par l'ensemble des salarié.es s'inscrivent dans un contexte anxigène où les péripéties politiques locales s'ajoutent dans un contexte global encore plus lourd et pesant.

Pour notre part, nous continuerons de dénoncer des mesures cyniques, autoritaires, inefficaces qui effritent encore un peu plus le sentiment de confiance nécessaire voire indispensable dans le cadre des relations employeur-salarié.es.

Restant à votre disposition pour tous échanges constructifs sur les sujets évoqués, nous vous renouvelons nos vœux de réussites les meilleurs dans vos nouvelles fonctions.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat Cgt des territoriaux de la Ville de La Seyne sur Mer, du CCAS et de la Caisse des Écoles
Nasser Halhal
Secrétaire général

Copie à :

- L. Henriques, DGS
- M. Robert, DRH